

Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, lundi, le 16 mai 2016, à 19 h 30 par ajournement de la séance du 2 mai 2016 à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Levesque, conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette, Ghislain Michaud et Mathieu Gagné, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Madame Louise Furlong, directrice générale, greffière est aussi présente.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour:**

2016-157

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Suivi de la correspondance du 2 mai 2016:**

2.1 **Remboursement des frais payés pour une demande de dérogation mineure:**

2016-158

Considérant que le règlement numéro 322 sur les dérogations mineures prévoit que pour être valide toute demande de dérogation mineure doit être accompagnée du paiement des frais de 250,\$ requis pour l'étude de la demande et la publication de l'avis prévu au règlement;

Considérant que selon le règlement numéro 322, le rôle de l'inspecteur est de transmettre la demande au comité consultatif d'urbanisme pour étudier la demande;

Considérant les coûts inhérents à l'étude du dossier;

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de refuser la demande de remboursement soumise par les propriétaires du 72, rue Oscar-Fournier suite à la demande de dérogation mineure #2016-01.

Adopté.

2.2 **Demande d'aide financière:**

2016-159

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de verser la somme de 50,\$ au *Club de boxe Victoire* pour aider financièrement l'équipe à participer à une compétition internationale présentée à Terrebonne du 20 au 23 mai prochains.

Adopté.

3. **Relations de travail:**

3.1 Dépôt du grief 2016-02:

2016-160

Considérant que le 8 avril 2016, la municipalité du Village de Price recevait le grief # 2016-02;

Considérant qu'après analyse, madame Lise Levesque propose de rejeter le grief 2016-02 puisqu'il est non-fondé en fait et en droit;

Après discussion, le vote est demandé sur la proposition par monsieur Mathieu Gagné:

Mesdames Lise Levesque et Nathalie Morissette, conseillères votent pour la proposition;

Messieurs Bruno Paradis et Yanick Ringuette, conseillers votent pour la proposition;

Messieurs Ghislain Michaud et Mathieu Gagné, conseillers votent contre la proposition.

La proposition de rejeter le grief est accepté à la majorité des voix.

Adopté.

3.2 Embauche des étudiants pour la période estivale:

2016-161

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Justine Moreau au poste de coordonnateur/moniteur des activités du terrain de jeu, au salaire horaire de 11,25\$ pour une période de sept semaines débutant le 20 juin 2016. De plus, il est résolu de procéder à l'embauche de mesdames Ann-Sophie Coté, Lori Massé-Morissette et Megan-Marianne Dumas pour combler les postes de moniteurs pour le terrain de jeux 2016 au taux horaire de 10,75\$ pour une période de six semaines débutant le 27 juin 2016 et se terminant le 5 août 2016. L'horaire est variable selon les besoins du service de garde. Un poste de moniteur sera assumé par le *Club des Bons Amis* par l'intermédiaire du projet "*Emploi d'été Canada 2016*". De plus, il est résolu d'autoriser le versement de 50,\$/semaine à quatre aides-moniteurs et ce pour six semaines.

Adopté.

2016-162

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Clarence Guimond pour combler le poste de journalier à la voirie d'été pour une période de six semaines débutant le 27 juin 2016, 40 heures/semaine, au taux horaire de 10,75\$. La fin de l'emploi est prévue pour le 5 août 2016.

Adopté.

2016-163

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de procéder à l'inscription de mesdames Lori Massé-Morissette et Megan-Marianne Dumas à la formation des animateurs du camp de jour offerte par la Ville de Mont-Joli, à Saint-Gabriel les 4 et 5 juin prochains. Le tarif est de 50,\$/participant.

Adopté.

4. **Démolition et disposition des résidus d'un bâtiment:**

Reporté à une séance ultérieure.

5. **Caméra pour la cour du garage municipal:**

Reporté à la séance du 6 juin 2016.

6. **Divers:**

6.1 **Assurances responsabilités civiles:**

2016-164

Considérant la demande soumise par le Comité des fêtes du 100ième de la paroisse de Price afin d'ajouter à la police d'assurances de la municipalité les festivités qui auront lieu du 30 juin au 3 juillet 2016 sur les terrains de la municipalité;

Considérant que le Comité des fêtes du 100ième de la paroisse de Price doit fournir tous les documents requis par l'assureur;

Considérant que le Comité des fêtes du 100ième de la paroisse de Price s'engage à assumer les frais de cet ajout à la police d'assurances de la municipalité;

À cet effet, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price accepte d'ajouter les festivités des fêtes du 100ième de la paroisse à la police MMQP-03-009065.10.

Adopté.

6.2 **Projet pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et l'ajout d'un pluvial:**

6.2.1 **Estimation préliminaire du coût des travaux:**

2016-165

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'accepter le dépôt de l'estimation préliminaire détaillée du coût des travaux pour la réfection des rues du Couvent, Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo au montant de 1 905 000,\$.

Adopté.

6.2.2 Programmation "Fonds Chantiers Canada-Québec", volet 1.1 du Fonds des Petites Collectivités (FPC) pour le projet de réfection des services sur la rue du Couvent et une partie de la rue Saint-Léo:

2016-166

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'intervention de la Municipalité de Price et accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les travaux prioritaires de classe D sont notamment le remplacement des segments I098 et I099 sur la rue du Couvent et du segment I076 de la rue Saint-Léo;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réfection des services sur ces rues, il est requis d'ajouter un égout pluvial afin de séparer les eaux pluviales qui se dirigent actuellement à l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité priorise les autres travaux recommandés à court terme dans son plan d'intervention, en priorité no.3 du programme TECQ 2014-2018, et ce, pour la totalité de son enveloppe disponible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prioriser les travaux dans les meilleurs délais possibles pour corriger les problématiques et la Municipalité souhaite favoriser la réalisation de ceux-ci en 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux municipaux ne peuvent être réalisés sans aide financière adéquate du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » dans le nouveau volet 1.1 du « Fonds des petites collectivités (FPC) »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, tel que préparé par la firme Tetra Tech QI inc., répond aux attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc. a été mandatée pour présenter le projet dans le cadre du volet « Fonds des petites collectivités (FPC) ».

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Price, présente une demande d'aide dans le nouveau programme « Fonds Chantiers Canada-Québec, volet 1.1 du Fonds des Petites collectivités (FPC) », pour le projet de réfection des services sur la rue du Couvent et sur une partie de la rue Saint-Léo;

QUE la Municipalité de Price confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la Municipalité de Price autorise Madame Louise Furlong, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec, volet 1.1 du Fonds des Petites collectivités (FPC) »;

QUE la Municipalité de Price s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Municipalité de Price s'engage à investir le seuil minimal d'immobilisation en réfection d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts ou de voirie, exigé par le programme d'aide et fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le programme;

QUE la Municipalité de Price confirme que la firme Tetra Tech QI inc. est autorisée à préparer et à présenter la demande d'aide au « Fonds Chantiers Canada-Québec, volet 1.1 du Fonds des Petites collectivités (FPC) » et soit également autorisée à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté.

6.2.3 Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018:

Attendu que la municipalité de Price a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

2016-167

Attendu que la municipalité de Price doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement que

- La municipalité de Price s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Price s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité de Price approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité de Price s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité de Price s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité de Price atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté.

6.2.4 **Avis de motion-Règlement numéro 357 :**

Monsieur Mathieu Gagné, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection des rues du Couvent, Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo.

6.3 **Convention collective 2015-2019:**

2016-168

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les conditions de la convention collective (2015-2019) négociées entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Price (CSN) et la municipalité de Price et autorise monsieur Fabien Boucher, maire et madame Louise Furlong, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité du Village de Price la convention collective 2015-2019. De plus, il est résolu d'autoriser un ajustement de salaire de 0,5% pour les élus municipaux, les pompiers volontaires et les employés non-syndiqués et ce rétroactivement au 1er janvier 2015. Les employés non-syndiqués bénéficieront des mêmes avantages sociaux que les employés syndiqués.

Adopté.

6.4 **Motion de félicitations:**

Monsieur Bruno Paradis propose une motion de félicitations à l'intention de monsieur Pascal Dubé, récipiendaire de la médaille d'or lors d'une compétition provinciale en ébénisterie. Monsieur Dubé est le seul participant ayant terminé son œuvre lors de la compétition.

7. **Période de questions.**

8. **Levée de l'assemblée:**

Monsieur Ghislain Michaud propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

Maire

Directrice générale, greffière

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire